

**La « maison des Couillard » sur la concession d'Alexandre Mercier
L'occupation du lot 51 du cadastre de Saint-Pierre**



La « maison des Couillard » au 1400, rang Nord, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (photos Ginette Proulx et Guy Simoneau)

**Mariette Blais
Mai 2020**

Pendant cent cinquante ans, nos ancêtres se dépensèrent ici en combats de géants. Toutes les épreuves et tous les périls semblaient avoir été réservés à cette poignée de héros, jetés comme les sentinelles perdues de la France et de la civilisation dans les solitudes glacées de l'Amérique du Nord.

Thomas Chapais

Introduction

En hiver, le dimanche matin, la belle carriole des Couillard descendant le rang Sud pour se rendre à l'église constitue un souvenir bien gravé dans nos mémoires. La rivière du Sud, gelée, autorisait alors le passage à cette famille demeurant au nord de la rivière. La course de leur cheval indiquait qu'il était l'heure de se mettre en route nous aussi. On est vers 1955 : la plupart se déplaçait alors au moyen de voitures tirées par des chevaux. L'été, la terre de notre père se situant à quelques arpents de la terre des Couillard, nos randonnées près de la rivière, nos baignades et les travaux dans les champs nous donnaient l'occasion de jeter un coup d'œil de l'autre côté de la rivière, d'y voir quelques maisons encore habitées dont celle des Buteau et celle des Couillard. Seule la « maison des Couillard » aura survécu au passage du temps, les propriétaires ayant bien pris soin d'elle. Elle est devenue un peu mythique, chargée d'histoire comme on le soupçonne : près d'elle, nos pas peuvent encore se fondre dans ceux de tant d'ancêtres ayant foulé l'ancien chemin, le Chemin du Roi. C'est loin d'être banal!

Au cours des dernières années, j'ai vogué de surprise en surprise en ce qui concerne certains éléments de l'histoire de Saint-Pierre qui, jusque-là, m'étaient à peu près inconnus. Ainsi en est-il de la présence de certaines familles acadiennes venues s'installer, vers 1700, sur les berges de la rivière du Sud, tant au nord qu'au sud de celle-ci, dans les limites de Saint-Pierre et Saint-François. De façon concomitante, mon intérêt pour l'histoire de l'occupation du territoire grandissait. À cet intérêt s'est rattaché l'examen des modes de transmission des terres entre les générations, des générations de Blais dans un premier temps, et ensuite de la transmission des terres dans d'autres familles pionnières de Saint-Pierre telles les Rousseau, les Fournier, les Gagné, les Simoneau et les St-Pierre notamment. Par ailleurs, la lecture de « L'odyssée des Morin » venait alimenter encore davantage cet intérêt. De façon très documentée, Jacques-Yvan Morin et Arsène Morin, son père, présentent l'épopée de ces familles acadiennes arrivées vers 1700 et qui *ont connu des tribulations telles que la réalité y dépasse la fiction*. Ces familles, ce sont d'abord les Morin, mais aussi les Mercier et les Pellerin, des familles apparentées aux Morin.

Un heureux concours de circonstances m'a permis de découvrir que l'histoire de la « maison des Couillard » rejoint de très près celle de ces familles acadiennes, surtout celle de la famille Mercier. Nous verrons cette transmission des terres depuis la concession faite à Alexandre Mercier en 1718 par Jean-Baptiste Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud, jusqu'à l'arrivée de Thomas-Eugène Couillard dont la famille a occupé ces mêmes terres jusqu'en 1970. C'est principalement par l'examen de divers actes notariés que nous parcourrons la ligne du temps. On pourra ainsi s'approcher par la pensée de la dure vie de nos ancêtres, *ces sentinelles perdues de la France* tentant de se créer un monde meilleur de l'autre côté de l'Atlantique. Nous pourrons leur rendre hommage pour leur capacité d'adaptation à des conditions très difficiles, leur endurance et la présence d'une ingéniosité à toute épreuve dans l'atteinte de l'autosuffisance... Il le fallait bien! Tel que l'a exprimé Félix-Antoine Savard, « ils étaient d'une race qui ne veut pas mourir »!

En 1700, des familles acadiennes aux limites de Saint-Pierre et Saint-François

En 1685-1686, Pierre Morin I (Marie Martin) et sa famille habitent Beaubassin en Acadie depuis une douzaine d'années. Les auteurs de *L'odyssée des Morin*, Jacques-Yvan Morin et Arsène Morin, nous signalent qu'ils y prospèrent et s'y enracinent¹. Une série d'événements dramatiques amèneront les Morin à devenir des « proscrits » parmi la vingtaine de familles que comptait Beaubassin à ce moment. Le facteur déclenchant : une histoire d'amour illégitime entre Louis, fils de Pierre Morin dit Boucher, et Marie-Josèphe LeNeuf, fille aînée du seigneur de Beaubassin. Un enfant ayant été conçu, en bout de course, c'est toute la famille étendue, incluant les gendres, qui a été bannie d'Acadie et tous leurs biens confisqués. Au printemps 1688, les dix-neuf personnes concernées par ce châtement collectif entreprennent, tassées dans des barques, un long périple vers le nord du Nouveau-Brunswick, vers Restigouche, où la famille demeurera quelques années. Il y aura par la suite des déplacements vers la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs. L'ancêtre Pierre Morin I décèdera au cours de ces divers déplacements, possiblement vers 1690. Nous retrouverons son fils, prénommé Pierre également, près de la rivière du Sud vers 1700 ou même quelques années auparavant. Les auteurs de *L'odyssée des Morin* consacrent une quarantaine de pages de leur livre à la description du cheminement des « proscrits » avant que certains d'entre eux ne viennent s'installer dans notre région.

En 1709, une carte dressée par Gédéon de Catalogne situe Pierre Morin II et Pierre Morin III aux limites des seigneuries de Bellechasse-Berthier et de la Rivière-du-Sud, du côté nord de la rivière. En 1712, Pierre Morin II (Françoise Chiasson) obtient une concession de quatre arpents du sieur de Rigauville, seigneur de Bellechasse-Berthier, et Pierre Morin III (Marie-Françoise Boulay) reçoit une concession de cinq arpents du Seigneur de la Rivière-du-Sud en juillet 1718. Ces deux concessions sont contiguës. À l'est de Pierre Morin III se trouvera Pierre Mercier (Andrée Martin), oncle de Pierre Morin II. On ne retrouve pas d'acte d'une concession qui aurait été faite à Pierre Mercier. Selon toute vraisemblance, vers 1718, il était déjà âgé d'environ 70 ans. C'est plutôt son fils qui en obtient une. En effet, le 17 mai 1718, devant le notaire Abel Michon, Alexandre Mercier dit Codebec² recevait *une terre et construction sise et située dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud de quatre arpents de front sur la moitié du terrain qui se trouvera depuis la rivière du Sud jusqu'au bord du fleuve Saint-Laurent, dans les terres, joignant du côté nord-est Augustin Malboeuf (de la famille des Malboeuf dit Beausoleil) et du côté sud-ouest à Pierre Morin et par le bout de devant à la ditte rivière ainsi qu'elle s'écoule aujourd'hui et se comporte, avec le droit de pêche et chasse au-devant et sur l'étendue d'icelle...* Cet acte du 17 mai 1718 nous apprend qu'Augustin Malboeuf dit Beausoleil détient la concession voisine du côté est. Ce dernier a comme épouse Agnès Mercier, soeur d'Alexandre. Nous voici donc avec quatre concessions consécutives détenues par des familles apparentées : de l'ouest vers l'est, Pierre Morin II (Françoise Chiasson), Pierre Morin III (Marie-Françoise Boulay), Alexandre Mercier (Marie-Josèphe Godin) et Augustin Malboeuf (Agnès Mercier).

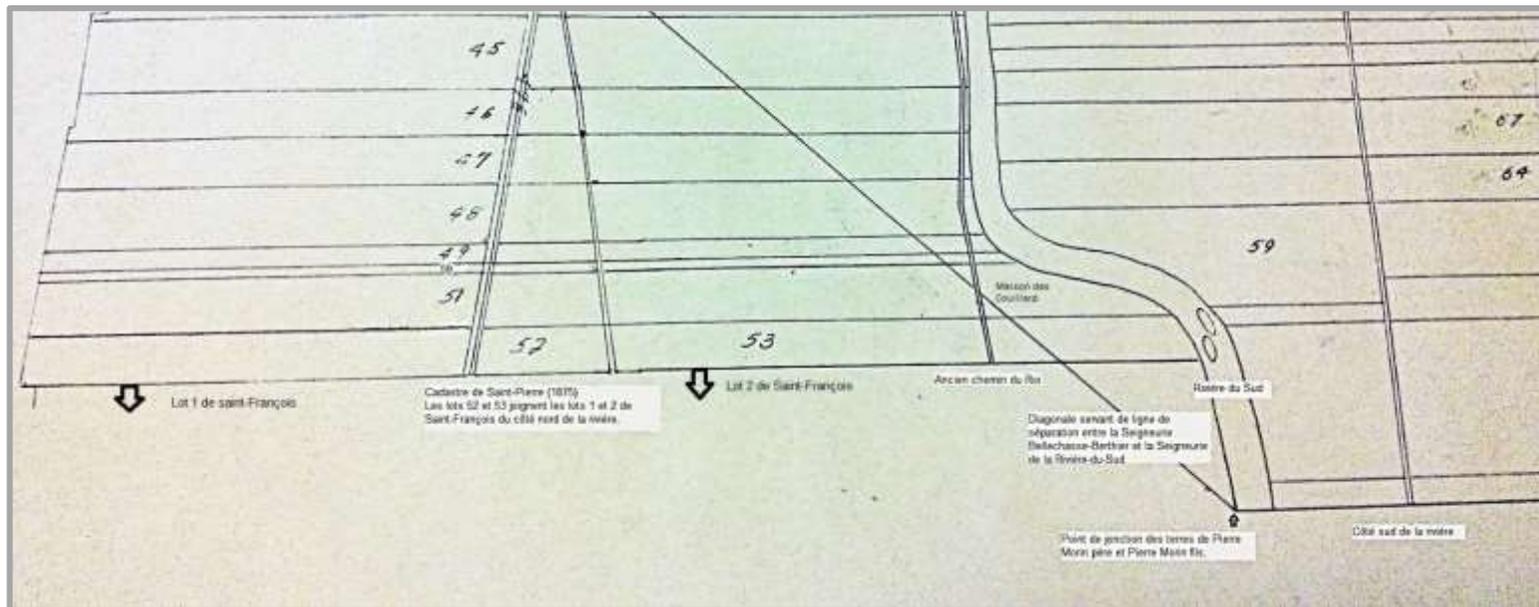
¹ Morin Arsène, et Jacques-Yvan Morin. *L'odyssée des Morin*, Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, 2010, p. 37.

² Pierre Mercier est originaire de Caudebec-en-Caux, ancienne commune de Normandie en France. Cette mention de Caudebec a suivi Pierre Mercier

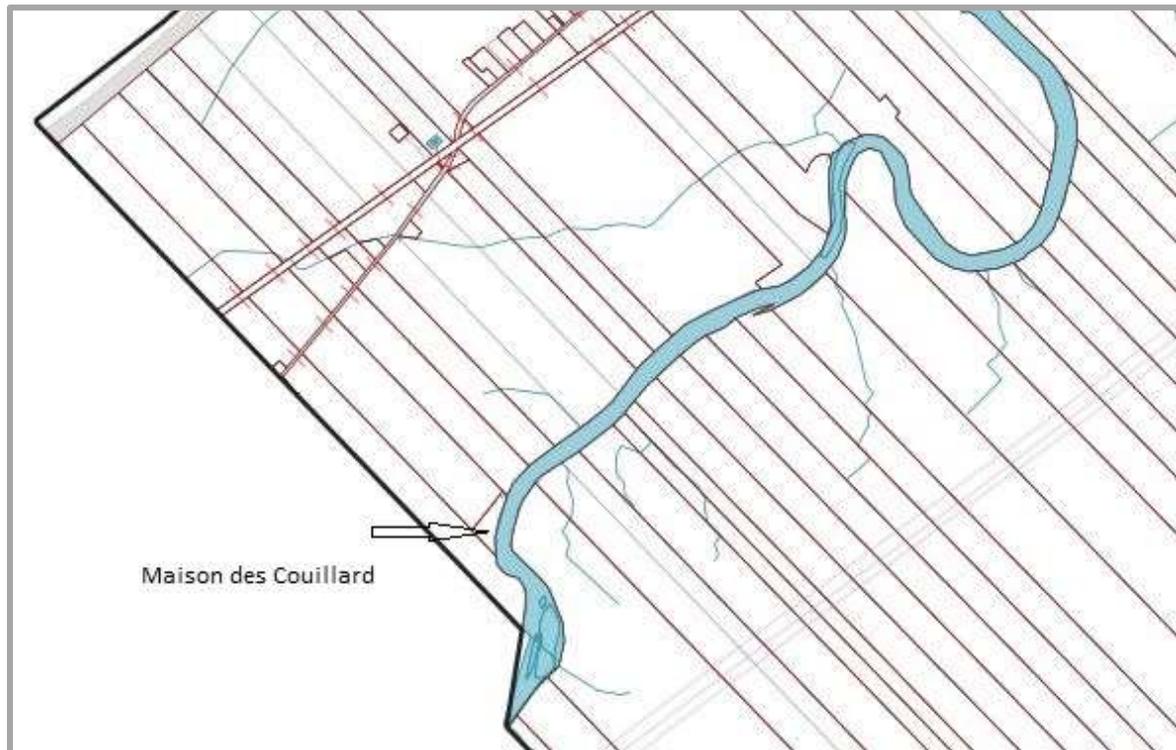
Ouvrons une parenthèse sur la famille Pellerin. Pierre Mercier est l'époux en secondes noces d'Andrée Martin; cette dernière, veuve de François Pellerin, est la sœur de Marie Martin (Pierre Morin I). On ne s'étonnera pas que des membres de la famille Pellerin aient rejoint les Mercier et les Morin sur les bords de la rivière du Sud. Pierre Pellerin, fils de François Pellerin et d'Andrée Martin, détenait une terre du côté sud de la rivière vis-à-vis de la concession d'Alexandre Mercier. Il n'était pas rare d'observer une proximité aussi étroite entre les familles. Finalement, il y a lieu d'ajouter que d'autres familles acadiennes sont aussi venues s'installer dans des seigneuries de la Côte-du-Sud tel les Godin, les Chiasson, les Caissy et les Huard pour en nommer quelques-unes.

La maison des Couillard au cadastre de Saint-Pierre

L'image suivante nous permet de situer la maison des Couillard. Au cadastre de 1875, elle se trouve sur le lot 51, près de la rivière, au nord de celle-ci, bien intégrée dans son environnement tel que nous pouvons la voir sur la photo de la page couverture prise par Guy Simoneau en 2011. La consultation du Registre foncier du Québec nous apprend que, lors de la mise en vigueur du cadastre, Thomas-Eugène Couillard est identifié comme propriétaire du lot 51. Sa famille y est demeurée jusqu'en 1970.



L'image de la page précédente fournit aussi d'autres renseignements. On peut y voir le tracé du Chemin du Roi près de la rivière, le tracé actuel du rang Nord qui croise la voie du chemin de fer à l'est du lot 45 et une partie de la ligne en diagonale servant autrefois à délimiter la seigneurie de Bellechasse-Berthier de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. Le point de départ de cette ligne en diagonale, au bord de la rivière, permet de séparer la concession de cinq arpents de Pierre Morin III de celle de quatre arpents de Pierre Morin II. Les concessions de Pierre Morin II et Pierre Morin III ont été rattachées au cadastre de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Le lecteur intéressé pourra consulter une publication électronique déposée sur le site web de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François pour en savoir plus à ce sujet. En voici le titre : *Localisation des concessions de Pierre Morin III et d'Alexandre Mercier aux limites de Saint-François et de Saint-Pierre.*



L'image ci-contre nous montre la localisation de la maison des Couillard dans le cadastre rénové (consultation de Geocentriq sur le site de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud).

Informés de l'arrivée des Mercier dans leur concession de quatre arpents et connaissant la localisation de la maison des Couillard au cadastre de Saint-Pierre, nous voici prêts à remonter dans le temps. Trois grandes étapes découperont cette remontée dans le temps : **1 : la présence des Mercier et des Harnois (≈1700 à 1810 – ≈110 ans), 2 : la période relevant des Morin (1810 à 1842 – 32 ans) et, en dernière étape, 3 : l'appartenance de cette terre aux Couillard (1842 à 1970 – 128 ans).**

Première étape : La présence des Mercier et des Harnois (≈1700 à 1810 – ≈110 ans)

Le 21 janvier 1714, Pierre Mercier et Andrée Martin sont présents au mariage de **leur fils Alexandre** (1683-1763) avec **Marie-Josèphe Godin** (≈1690-1782) à Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille. À l'acte de mariage, tant les parents de l'époux que ceux de l'épouse, Laurent Godin et Anne Guérin, sont désignés comme venant d'Acadie. Un peu plus tard, on retrouve le couple Mercier/Martin le 22 novembre 1716 lorsque leur fille Agnès et Augustin Malboeuf, son futur époux, passent un contrat de mariage auprès du notaire Abel Michon. On les revoit également le 23 novembre 1716 alors que Pierre Mercier et Andrée Martin font donation de la moitié de leurs biens à leur fils Alexandre. En contrepartie de cette donation, Alexandre devra prendre soin de ses parents jusqu'à leur décès. On ne sait pas ce qui advient de l'autre moitié des biens de Pierre Mercier. Ainsi, lorsqu'Alexandre Mercier (1683-1763) et Augustin Malboeuf (1692-...) obtiennent chacun leur concession en 1718, ils sont déjà mariés depuis quelques années. Pierre Morin III (1683-1767) obtient lui aussi une concession en 1718 : il est voisin d'Alexandre Mercier du côté ouest. En 1718, Alexandre Mercier et Pierre Morin III ont tous deux 35 ans alors qu'Augustin Malboeuf en a 26. Celui-ci sera cependant le premier à décéder. Pour compléter, signalons que la concession de Laurent Godin et Anne Guérin se situait sur le lot 80, au sud de la rivière. Vendue à Jean Talbot en 1715 (notaire Abel Michon), elle deviendra en 1738 la propriété de Michel-Toussaint Blais (notaire Pierre Rousselot, le 21 novembre 1738).

Le **3 février 1749**, soit trente et un ans après l'obtention de la concession en 1718, un acte de mariage paraît au registre de Saint-Pierre entre **Jean Harnois** (≈1710-1790), veuf de Marguerite Pinet, **et Marie-Josèphe Mercier** (≈1721-1796), fille d'Alexandre Mercier. Jean Harnois (on voit aussi Jean-Baptiste) est donc venu d'Acadie rejoindre les familles déjà installées près de la rivière du Sud. Dans les actes notariés, on le dit tantôt marchand et tantôt navigateur. Le premier mariage de Jean Harnois, avec Marguerite Pinet, a eu lieu le 19 octobre 1742 à Louisbourg au Cap-Breton en Nouvelle-Écosse. Le 8 janvier 1849, Jean Harnois et Marie-Josèphe Mercier avait d'abord passé un contrat de mariage auprès du notaire Pierre Rousselot.

Le 28 août 1753, devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Levesque, Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin, en présence et avec le consentement de leurs enfants, accordent la jouissance et l'usufruit d'un arpent de terre en superficie à Jean Harnois. Il est dit que cette jouissance s'exercera jusqu'au décès d'Alexandre Mercier et son épouse après quoi *le dit arpent sera remis et consolidé aux autres biens des dits donateurs pour être partagé entre tous les cohéritiers*. Au décès, selon la Coutume de Paris (code civil appliqué en Nouvelle-France), la répartition des biens suivait des règles bien précises comme nous le verrons plus loin.

Le 26 juin 1754, Jean Harnois passe une autre transaction auprès du notaire Levesque en présence d'Alexandre, Marie-Charlotte et Marie-Anne, trois enfants majeurs d'Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin, et d'Ursule Mercier, fille mineure de vingt-quatre ans. Ces derniers, avec l'avis et le consentement de leurs parents, vendent à Jean Harnois, pour la somme de 750 livres chacun, leurs droits dans la succession de leur père et mère soit trois perches et douze pieds de front chacun *à prendre et détacher d'une terre ayant en son total quatre arpents*, bornée du côté sud-ouest à Simon Mercier, beau-frère de l'acquéreur, et du côté nord-est aux héritiers ou représentants de feu Augustin Malboeuf.

Entre temps, **le 18 mars 1751**, soit environ deux ans après sa sœur Marie-Josèphe, un contrat de mariage est déposé auprès du notaire Simon Sanguinet père concernant Simon Mercier et Marie-Madeleine Destroismaisons (Picard). Ce contrat avait d'abord été passé auprès du curé Duchouquet le 31 décembre 1750. Par ce contrat, Simon Mercier, fils d'Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin, recevait de son père en donation **un arpent et demi de terre de front** dans une concession de quatre arpents. Située du côté ouest, la partie de Simon bornait à la concession reçue par Pierre Morin III en 1718.

Le 4 mars 1760, un acte de « Abandon par Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin à tous leurs enfants portant partage » est rédigé par le notaire NCL Levesque. Ces derniers, *se voyant dans un âge avancé et hors d'état de faire valoir leurs biens, auraient proposé à tous et chacun de leurs enfants que leur soit fourni et livré annuellement une pension alimentaire pendant leur vie moyennant l'abandon et cession qu'ils entendent faire à tous et chacun de leurs enfants de **deux arpents et demi de terre de front** sur environ quarante arpents de profondeur situé à St-Pierre seigneurie de la Rivière-du-Sud borné d'un côté au nord-est à la terre des héritiers ou représentants de feu Augustin Malboeuf et du côté sud-ouest à l'autre terre donnée à feu Simon Mercier, frère des copartageants*. On possède peu d'information sur la naissance des enfants d'Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin. Les registres de la paroisse de Saint-Pierre sont inaccessibles pour la période 1727-1740, ayant été endommagés par l'eau suite à l'incendie du presbytère. Cet acte du 4 mars 1760 identifie ceux ayant participé à ce partage. Six lots sont déterminés comportant chacun quatre perches et trois pieds de terre de front, soit un peu moins d'un demi-arpent par part, et l'attribution de la part de chacun se fait par tirage au sort : *six billets d'égale grandeur sont préparés, roulés de la même façon, déposés et remués dans un chapeau*. Voici les résultats :

1. Le premier lot est attribué à Alexandre Mercier fils; sa part se situe du côté nord-est et joint la terre des héritiers d'Augustin Malboeuf. Alexandre a été inhumé à St-Pierre le 3 mai 1776. L'acte de sépulture indique qu'il avait environ 52 ans (≈1724-1776). Il ne semble pas qu'il se soit marié.
2. Le second lot est échu à Louis. Ce dernier se marie avec Marie-Anne Gagné le 12 novembre 1770 à l'Islet-sur-Mer. Il semble qu'il soit le benjamin de la famille.
3. La troisième part va à Marie-Anne. Cette dernière est inhumée à Saint-Pierre le 29 janvier 1795 à l'âge d'environ 68 ans. Il ne semble pas qu'elle se soit mariée.
4. La quatrième part est obtenue par Marie-Josèphe. Tel que déjà mentionné, cette dernière se marie avec Jean Harnois en 1749 et semble être la première parmi les enfants à se marier.
5. La cinquième part va à Ursule. Cette dernière se marie avec Ignace Gaudreau, à Saint-Pierre, le 23 janvier 1758. Elle sera inhumée à Saint-Michel de Bellechasse le 13 octobre 1823. L'acte de sépulture indique qu'elle avait environ 98 ans.
6. Et la sixième part appartiendra à Marie-Charlotte. Cette part borne à la terre que son frère Simon a obtenue le 18 mars 1751. Les registres de Saint-Pierre sont muets au sujet de Marie-Charlotte. On n'y trouve pas de trace d'un mariage quelconque, ni d'information sur un acte de sépulture.

Ce contrat du 4 mars 1760 décrit également le partage des autres biens notamment les animaux (chevaux, bœufs, moutons...). Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin se réservent l'utilisation d'un jardin potager à *prendre depuis le Chemin du Roy le long de la rivière du Sud à se rendre au bout nord-est de la maison où ils sont présentement demeurants*. Comparativement au contrat que passe Jean Harnois le 26 juin 1754, chacune des parts est plus large d'environ dix pieds de terre de front. Un contrat de concession rédigé par Abel Michon le 30 janvier 1736 nous fait connaître Pierre Mercier, fils d'Alexandre. Louis Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud lui fait une concession au sud de la rivière, située au sud de celle de Sébastien Morin et de même largeur que cette dernière. Il est probable que Pierre soit décédé avant 1749, car on ne revoit pas son nom dans aucun des actes examinés, ni dans les registres paroissiaux. Son décès peut expliquer que le partage s'est fait en six parts au lieu de sept et que chacune des parts a été augmentée. Incluant la part de son épouse, Jean Harnois dispose donc en théorie de cinq de ces parts soit environ de deux arpents de terre de front ou vingt perches.

Un Simon Mercier est inhumé à Saint-Pierre le 1^{er} décembre 1759 à l'âge de 35 ans. Il est fort probable que ce soit l'époux de Madeleine Destroismaisons car, en octobre 1760, un contrat de mariage est passé auprès du notaire NCL Levesque entre cette dernière et **Louis Gagnon**. Leur mariage est célébré à Saint-Pierre le 9 novembre 1760. Un inventaire des biens de la communauté de feu Simon Mercier et Madeleine Destroismaisons est dressé par le notaire NCL Levesque le 30 mai 1763. Parmi les biens est mentionnée une terre d'un arpent et demi de front joignant au sud-ouest la terre d'Augustin Morin, fils de Pierre Morin III, et tenant au nord-est à Charlotte Mercier, une des héritières d'Alexandre Mercier et Marie-Josèphe Godin comme nous venons de le voir. Louis Gagnon, et ensuite son fils Jacques comme nous le verrons, devient donc le voisin de Jean-Baptiste Harnois.

Le 9 février 1771 soit trois mois après son mariage, devant le notaire NCL Levesque, Louis Mercier vend à Jean-Baptiste Harnois ses droits et prétentions dans la succession de ses père et mère soit quatre perches et trois pieds de terre de front. Est-ce que Jean Harnois a fini par acquérir les six parts issues du partage du 4 mars 1760? Il est probable que oui, du moins il s'est grandement rapproché de ce total. Ainsi, **le 23 janvier 1774**, Jean-Baptiste Harnois fils (1749-1826) passe un contrat de mariage avec Marie-Françoise Richard (1754-1817) devant le notaire Joseph Riverin. À cette occasion, Jean Harnois et Marie-Josèphe Mercier font donation de tous leurs biens meubles et immeubles aux futurs époux. Ces derniers s'engagent à payer cinq cents livres aux autres héritiers soit deux cent cinquante livres à chacun. On comprend donc que la famille comprenait deux autres enfants. De plus, les futurs époux devront demeurer avec les donateurs jusqu'à leur décès et *en prendre soin tant en santé qu'en maladie*. Nous sommes près de la période entourant la guerre de l'indépendance américaine (1775-1783) dont un épisode, « la bataille de Saint-Pierre », s'est déroulé le 25 mars 1776. Nous retrouvons alors, d'un côté, des militaires américains et des sympathisants à leur cause et, de l'autre côté, des milices arborant le drapeau britannique. Des habitants de Saint-Pierre et des paroisses avoisinantes ont pu se retrouver dans l'un ou l'autre camp avec les conséquences que l'on peut imaginer, et ce à l'intérieur même des familles.

Au cours de cette période, un événement particulier concerne Jean-Baptiste Harnois fils. Charles Trudelle, curé de Saint-François pour la période 1864-1876, rapporte l'anecdote suivante :

Pendant que les Bostonnais campaient à St Pierre dans l'hiver 1776, avec la sympathie d'un bon nombre d'habitants de cette paroisse et des paroisses voisines, il naquit, le 26 mars, une fille à Jean-Baptiste Harnois, habitant révolté qui demeurait sur la terre occupée aujourd'hui par les Couillard dans les fonds de St-Pierre, près de la ligne de séparation entre St-Pierre et St-François... Bien que, malgré la défense de l'Église, il tint pour la révolte, il tenait encore plus à faire baptiser sa fille coûte que coûte. Trois carrioles partirent pour l'église... Comme il devait arriver et comme ils s'y attendaient, monsieur Jean-François Curot, alors curé de St-Pierre, refusa de baptiser l'enfant. On alla avertir le commandant bostonnais qui envoya un officier et quatre soldats porter au curé un ordre de baptiser l'enfant aussitôt et en présence des militaires. L'officier, arrivé au presbytère, fit présenter les armes à ses quatre soldats et lui-même, tirant son épée, piqua sa lettre au bout et la présenta ainsi au curé qui crut devoir s'exécuter... L'enfant fut donc baptisé sous les armes, au presbytère même, et reçut le nom de Marie-Françoise.³

Au registre de Saint-Pierre, l'acte de baptême indique que le parrain est Antoine Morin, fils de Pierre III, et la marraine est la grand-mère de l'enfant, Marie-Josèphe Codbec (Mercier). Le 19 janvier 1802, Marie-Françoise se maria à Saint-Pierre avec Louis-Marie Destroismaisons (Picard). Elle devait décéder le 27 avril 1805, âgée de seulement 28 ans. De nombreux enfants sont issus du couple Jean-Baptiste Harnois/Marie-Françoise Richard, environ quinze mais, comme dans les autres familles, on observe aussi plusieurs décès en bas âge. En Nouvelle-France, environ 38% des enfants n'atteignaient pas l'âge de deux ans, soit près de deux enfants sur cinq.

Le 21 février 1810, devant le notaire Jean-Charles Létourneau, Jean-Baptiste Harnois et Marie-Françoise Richard, lors du contrat de mariage de leur fils Jean-François à Marie-Josephte Marceau, procèdent à leur tour à une donation. Ils cèdent *une terre et habitation de deux arpents et trois pieds de terre de front sur la profondeur de trente-huit arpents et demi environ sise et située dans la paroisse Saint-Pierre, première concession au nord de la rivière du Sud, joignant d'un côté au nord-est Joseph Minville et de l'autre côté au sud-ouest à une portion de terre appartenant à Louis Mercier, d'un bout au sud à la rivière du Sud et de l'autre bout au nord aux terres des tenanciers de la paroisse de Berthier...* Suit la description des obligations que cette donation entraîne... qui sont fort lourdes. Les futurs époux devront pourvoir aux besoins des donateurs leur vie durant et ce contrat leur crée également des exigences envers les autres héritiers, c'est-à-dire envers les frères et sœurs du futur époux jusqu'à ce que ces derniers atteignent leur majorité. Joseph Minville, le voisin du côté nord-est, est relié à la descendance d'Augustin Malboeuf.

Dès **le 8 septembre 1810**, soit environ six mois après la donation par ses père et mère, Jean-François Harnois procède à une vente et *délaissement* auprès du notaire Jean-Charles Létourneau en faveur de René Morin, un des descendants de Pierre Morin III. La description des biens vendus est identique à celle paraissant à l'acte du 21 février 1810 et l'acquéreur s'engage à respecter les obligations y étant rattachées. Un huissier est présent lors de la signature de ce contrat. Jean-François Harnois et Marie-Josephte Marceau ont-ils été contraints de vendre? Ce contrat du 8 septembre 1810 marque l'arrivée de la famille Morin sur la partie de la concession d'Alexandre Mercier occupée par les Harnois. On se rappelle qu'à l'ouest des Harnois se situait la terre d'un arpent et demi reçue par Simon Mercier. On a vu que, suite au décès de ce dernier, c'est Louis Gagnon qui a

³ BOIVIN, Émilie, et Louis-Philippe BONNEAU. *Notes historiques sur la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud par l'abbé Charles Trudelle*, Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, p 23.

pris la relève et, par la suite, son fils Jacques l'a reçue en donation en 1788 (notaire NCL Levesque, 9 janvier 1788). Dix ans plus tard, Jacques Gagnon procédait à un échange avec Joseph Morin, lui aussi un des descendants de Pierre Morin III (notaire Nicolas-Gaspard Boisseau, 8 février 1798). Par cet échange, Jacques Gagnon cède sa terre d'un arpent et demi de front en échange d'une terre que lui cède Joseph Morin, terre située dans la seigneurie de St-Michel.

Deuxième étape : La période mouvementée des Morin (1810 à 1842 – 32 ans)

Relativement courte, soit 32 ans, la période marquée par la présence des Morin semble avoir été tumultueuse. Plusieurs contrats ont été passés au cours de cette période qui se termine de façon abrupte. Déjà, nous avons vu que la concession de Pierre Morin III était à l'ouest de celle des Mercier. Avec le temps, les descendants de Pierre Morin III ont acquis la concession d'Alexandre Mercier, une partie de celle-ci en 1798, celle habitée par les Gagnon, et l'autre partie, celle occupée par les Harnois, en 1810. Voyons ce qui a marqué la présence des Morin sur la terre ayant appartenu aux Mercier et aux Harnois.

Le **29 septembre 1817**, René Morin (1767-1851) se départit de la terre acquise le 8 septembre 1810 auprès de Jean-François Harnois. Devant le notaire François-Marcel Kyrouac, il procède à une donation en faveur de son fils Augustin (Geneviève Létourneau). Cette donation consiste en *une terre et habitation de deux arpents et trois pieds de terre de front sur la profondeur de trente-huit arpents et demi environ sise et située dans la paroisse Saint-Pierre, première concession au nord de la rivière du Sud...* soit une description identique aux actes du 21 février et du 8 septembre 1810. Les obligations rattachées à ce contrat sont, encore une fois, très lourdes : cet acte comporte sept pages dont au moins cinq servent à décrire les exigences posées au donataire. Augustin Morin, fils de René, se mariait le 21 juillet 1818, à Saint-Pierre, avec Geneviève Létourneau

L'histoire de cette terre se poursuit par un contrat de vente passé entre Augustin Morin, fils de René Morin, et Jean-Baptiste Morin (1762-1849), frère de René Morin. **Le 18 septembre 1825**, devant le notaire Jean-Charles Létourneau, Augustin Morin vend à Jean-Baptiste Morin, son oncle, la terre obtenue huit ans plus tôt. Dans cet acte, on parle *d'une terre et habitation de deux arpents de front sur trente-sept arpents et demi de profondeur environ située en la paroisse St-Pierre, première concession au nord de la rivière joignant d'un côté au nord-est à la terre de Joseph Minville et de l'autre côté au sud-ouest à celle de Joseph Morin... avec ensemble la maison, grange, étable, laiterie, fournil et autres bâtisses dessus construites.* Joseph Morin (1772-1848) est un autre des descendants de Pierre Morin III, un de ses petits-fils. René, Jean-Baptiste et Joseph sont tous des frères.

Et ce n'est pas fini! À son tour, Jean-Baptiste Morin (Pélagie Blanchet) procède à une donation en faveur de son fils Jacques-Isidore Morin. **Le 13 juillet 1829**, le notaire Jean-Charles Létourneau rédige cet acte de donation. La description de la terre est toujours la même : deux arpents de front joignant au nord-est à la terre de Joseph Minville et au sud-ouest à celle de Joseph Morin. Le 8 avril 1834, Jacques-Isidore passait un contrat de mariage avec Henriette Fraser, fille de Joseph Fraser, un personnage important à Saint-François, de descendance écossaise. Dans ce contrat du notaire Vildebou Larue, Jacques-Isidore Morin est présenté comme étant *gentilhomme, enseigne et adjudant de milice*; Henriette Fraser, pour sa

part est désignée comme étant la fille de Joseph Fraser, ce dernier étant écuyer et colonel de milice pour la division de Bellechasse. Joseph Fraser est le fils d'Augustin Fraser, ce dernier ayant fait partie du régiment des Fraser Highlanders. Des soldats des Highlands d'Écosse sont venus en Amérique du Nord au moment de la guerre de Sept Ans (1756-1763) pour servir dans les régiments de l'armée britannique. Avec leurs joueurs de cornemuse les menant au combat, les Écossais étaient reconnus comme étant d'excellents combattants. En 1763, à la suite de la signature du traité de Paris, ce régiment des Fraser Highlanders fut dissous⁴. Plusieurs soldats de ce régiment, après avoir demandé la permission au gouverneur James Murray, se sont établis en Côte-du-Sud, notamment à Saint-Pierre et Saint-François, tels les Fraser, Cormack, MacDonald, Campbell... . Comme l'écrivait Benjamin Sulte : *Les écossais nous ont peut-être conquis, mais les canadiennes ont conquis les écossais!*

Les choses se sont gâtées pour Jacques-Isidore Morin. En janvier 1842, le journal « Le Canadien » annonce qu'une vente par le shérif aura lieu le 3 mai à 10 h, à la porte de l'église, concernant quatre terres situées à Saint-Pierre et Saint-François. Tel que nous le montre le « Fieri Facias » publié par le shérif Sewell en décembre 1841 (voir la page suivante), la première de ces terres est celle qu'il a reçue en donation le 13 juillet 1829 : *une terre située à Saint-Pierre, de deux arpents de front... joignant du côté sud-ouest Joseph Morin et du côté nord-est les héritiers de Joseph Minville, avec une maison en bois, une grange, un fournil (bake-house) et une laiterie...* Un article produit par Fernand Ouellet et Jean Hamelin nous décrit bien la crise agricole traversée par le Bas-Canada au cours de cette période. À une baisse de production s'est ajoutée une baisse des prix diminuant ainsi de façon sensible le revenu des paysans. De plus, le problème des mauvais rendements a été amplifié par des épidémies de mouche à blé, phénomène qui a augmenté le nombre de mauvaises récoltes⁵. Est-ce que cela peut expliquer les difficultés vécues par Jacques-Isidore Morin? Il est plausible de le penser.

Les archives judiciaires du district de Québec disposent d'un dossier relativement volumineux à ce sujet portant le numéro 1370. On ne peut lire ce numéro au complet sur le « Fieri Facias », mais plusieurs autres pièces au dossier nous confirment que c'est bien cela. Il s'agit d'une cause civile ayant comporté le dépôt de plaintes et de requêtes, des étapes de procédure après jugement qui ont conduit, en exécution du jugement, à une saisie et à des ventes judiciaires. On peut y apprendre que Jacques-Isidore Morin a acquis d'autres terres vers 1836-1838 en même temps qu'il passe des actes d'obligation reliés à des emprunts d'argent. En 1841, rien ne va plus : il n'arrive plus à rencontrer ses obligations et les créances s'accumulent. Le 28 septembre 1841, Hubert Campagna, huissier, effectue une saisie de meubles et d'effets. Son rapport indique qu'une annonce sera faite à la porte de l'église le 7 novembre et que les biens seront vendus à la maison concernée à compter de 9 h le 16 novembre 1841. Une liste des biens vendus, du prix obtenu pour chacun et de l'acheteur termine le rapport. Comme le « Fieri Facias » l'indique, la vente des terres a suivi, en mai 1842. La cause civile numéro 1370 semble complétée en octobre 1842 : un tableau des acheteurs des terres (le plus haut enchérisseur) est présenté incluant les montants obtenus et la répartition faite aux créanciers.

⁴ OUELLET, Jeannine. « Des Écossais au Canada et jusqu'à Rivière-du-Loup du XVIIe au XXe siècle ». *Histoire Québec*, 2004, 10 (2), 22–25, <https://id.erudit.org/iderudit/11266ac>. Consulté en décembre 2019.

⁵ OUELLET, Fernand, et Jean Hamelin. « La crise agricole dans le Bas-Canada (1802-1837) » *Études rurales*, 1962, 7, 36-57, https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1962_num_7_1_1028. Consulté en décembre 2019.

FIERI FACIAS.

Quebec wit : }
No. 170. } LOUIS BLAIS, junior, of the pa-
rish of St. Pierre de la Rivière du
Sud, landman and cultivator, and another; against
JACQUES-ISIDORE MORIN, of the same place, hus-
bandman cultivator, to wit :—1. "A land lying and situate
in the parish of St. Pierre of Rivière du Sud, of two ar-
pens in front by thirty six arpents more or less in depth,
in the first concession, to the north of the river; bounded
at one end towards the south by the river, towards the
north by the land holders of Berthier, on one side towards
the south west by Joseph Morin, and towards the north
east by the heirs of the late Joseph Manville—together
with a wooden house, barn, a bake-house and dairy there-
on constructed. 2. A land situate at the same place, of
two arpents in front by thirty six arpents in depth, more or
less, in the first concession, to the north of South River;
bounded at one end towards the south by the river, at the
other end towards the north by the land holders of Ber-
thier, on the south west side by Joseph Blais, and on the
north east side by Joseph Aslière or his representatives—
together with a wooden house and barn thereon erected.
3. A land situate in the parish of St. François, in the first
concession, to the north of South River, of two arpents in
front by forty arpents in depth; bounded at one end to-
wards the south by the river, and at the other end towards
the north by Guillaume Fournier, and partly by Benoit
Morin, joining towards the south west to Guillaume Four-
nier, and on the north east side to Benoit Morin—together

with a house and wooden barn thereon erected. 4. One
arpent of ground in front, in its natural state, by thirty
eight arpents in depth, situate in the parish of St. Pierre,
to the south of South River, in the second concession;
bounded at one end towards the north by Jean Baptiste
Morin, junior, and designated by a planted cross boundary,
and at the other end towards the south by and between
the second and third concessions, on one side towards the
north east by Jean Baptiste Morin, junior, and on the
south west side by Jean Baptiste Morin, junior, and partly
by René Morin. The said several lots subject to the rights,
dues and duties stipulated and reserved by and in favor of
the seigniors in the original grants thereof à titre
de cens. To be sold as follows: lots numbers one,
two, and four, at the church door of the said parish of St.
Pierre Rivière du Sud, on the THIRD day of MAY next,
at TEN o'clock in the morning; and lot number three, at
the church door of the said parish of St. François, on the
FOURTH day of MAY next, at TEN o'clock in the morn-
ing. The said Writ returnable on the first day of June
next.
W. S. SEWELL, Sheriff.
[Sheriff's Office, 27th December, 1841.
First published 30th December, 1841]

En octobre 1841, Henriette Fraser, épouse de Jacques-Isidore Morin, avait obtenu un jugement en séparation de biens; il est probable qu'elle ait ainsi pu récupérer quelques biens. Environ huit ou neuf enfants sont issus du couple Jacques-Isidore Morin/Henriette Fraser dont cinq sont décédés en bas âge. Jacques-Isidore Morin décédera le 9 juin 1856 dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte à l'âge de cinquante ans. L'acte d'inhumation signale qu'il occupait alors la fonction d'inspecteur d'école pour le comté de Chicoutimi. Deux de ses enfants s'y marieront.

Troisième étape : La présence de la famille Couillard (1842 à 1970 – 128 ans)

Cette troisième étape nous montrera d'abord l'arrivée de la famille Couillard par l'acquisition de cette terre possédée par Jacques-Isidore Morin, reprise par la justice, et qui fait par la suite l'objet d'une donation, en 1863, à Thomas-Eugène Couillard, fils d'Eucher Couillard. Une présentation de la famille de Thomas-Eugène sera faite accompagnée d'un rappel des origines de cette famille Couillard et du rôle important qu'elle a joué dans le développement de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. À la fin de cette troisième partie, à la page 20, est inséré un tableau récapitulatif des propriétaires successifs des lots 51, 52 et 53 du cadastre de 1875 situés au nord de la rivière, aux limites de Saint-Pierre.

Le 15 avril 1863, le notaire Narcisse Gauthier de Montmagny rédige **l'acte 1** de son minutier : *furent présents sieur Eucher Couillard de l'Espinay et dame Julie Joséphine Gosselin son épouse demurant en la paroisse de Saint-Thomas lesquels font donation à sieur Thomas Couillard leur fils, garçon majeur et cultivateur, demurant avec eux* qui consiste en :

- Une terre de deux arpents de front par le haut et de deux arpents et douze pieds de front par le bas sur quarante-deux arpents de profondeur située dans la première concession de la paroisse de Saint-Pierre de-la-Rivière-du-Sud, partie dans la seigneurie de Bellechasse et partie dans la seigneurie Couillard, bornée au sud-ouest partie à Magloire Morin et partie à Ferdinand Martineau, au sud à la rivière du Sud et au nord aux tenanciers de la paroisse de Berthier avec ensemble les bâtisses dessus construites... appartenant le dit immeuble au sieur Eucher Couillard pour l'avoir eu de Jacques-Isidore Morin... dans une vente par le shérif en date du **dix-neuvième jour de juin mil-huit-cent quarante-deux (19 juin 1842)**... Rien n'a été simple pour cette terre semble-t-il. J'ai dû chercher ce qu'est une « folle enchère », situation qui a frappé cette acquisition par Eucher Couillard. N'ayant pas versé le montant requis dans les délais, une motion de revente par le shérif a été déposée par certains des créanciers, ce qui explique pourquoi la vente n'est pas notée en mai tel qu'indiqué au « Fieri Facias », mais en juin lors de cette revente.
- Une autre terre en bois debout de cinq perches de front sur quarante arpents de profondeur située dans la troisième concession de la paroisse de Saint-Pierre de-la-Rivière-du-Sud bornée par devant au nord aux tenanciers du deuxième rang et par derrière au sud au bout de la dite profondeur au nord-est à la terre des héritiers de feu Joseph Minville au sud-ouest à Magloire Ouellet ou ses représentants.
- Eucher Couillard et son épouse donnent en outre à leur fils Thomas : deux chevaux sous poil rouge, deux mères vaches, huit moutons, deux cochons, une charrue avec tous ses appareils et autres instruments d'agriculture nécessaires et indispensables, un poêle et tous les ustensiles de cuisine nécessaires à un ménage, un lit garni, deux charrettes, un wagon, un cabriolet, douze chaises, deux harnais propres, un harnais de travail, un berceau, un tombereau...
- Il est indiqué que Thomas Couillard ne pourra vendre, échanger ou aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble premièrement décrit qu'à la condition de donner la somme de deux cents louis courants aux donateurs pour laquelle dite somme Eucher Couillard et son épouse se réservent expressément une hypothèque de bailleur de fonds sur cet immeuble.

- On ajoute que cette donation est faite en pure considération de l'amitié sincère que les dits sieurs donateurs portent envers le dit sieur donataire leur fils.

Cet acte nous confirme l'acquisition par Eucher Couillard, lors d'une **vente par le shérif en juin 1842**, de la terre no 1 paraissant au « Fieri Facias » publié le 30 décembre 1841 en lien avec la cause opposant Jacques-Isidore Morin à ses créanciers. C'est cette information qui m'a permis de remonter aux archives judiciaires et d'y trouver l'information nécessaire.

Lorsque l'on remonte les générations, Eucher Couillard nous amène à Guillaume Couillard et Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert, signalé par plusieurs comme étant l'un des couples fondateurs en Nouvelle-France. Le 26 août 1621, ces derniers célèbrent leur mariage dans l'Abitation de Samuel de Champlain et en sa présence. Leur union est la plus ancienne à avoir été consignée dans les registres de la future paroisse Notre-Dame de Québec⁶. La même source nous indique qu'au printemps 1628, Guillaume Couillard sera le premier à utiliser la charrue dans la colonie. Un marquage au sol, dans la cour intérieure du Petit Séminaire de Québec, permet de localiser les fondations de la maison de Guillaume Couillard et Guillemette Hébert. Leur fils, Louis Couillard sieur de Lespinay, deviendra seigneur de la Rivière-du-Sud où il prendra résidence avec sa famille dès 1674. Eucher Couillard est l'un des nombreux descendants de Louis Couillard. En 1862, un cadastre abrégé a été publié en lien avec l'abolition de la tenure seigneuriale, et ce pour permettre d'établir la valeur monétaire des droits seigneuriaux à verser. On y apprend qu'Eucher Couillard agissait à ce moment comme coseigneur en Rivière-du-Sud, du côté de Saint-Thomas.

Le 28 avril 1863, Thomas-Eugène Couillard (25 ans) épousait Wilhelmine Vallée (20 ans) à Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille, fille de Jean-Stanislas Vallée et Marie-Louise Fréchette. Stanislas Vallée paraît dans la *liste des patriotes qui ont été forcés de fuir du pays ou de se cacher, pour se soustraire à la persécution, depuis la fin de l'année 1837, et contre plusieurs desquels des mandats d'arrêt pour haute trahison avaient été lancés*⁷. Il est identifié ainsi : Stanislas Vallée, notaire, 28 ans, Ste-Scholastique. L'historien Gaston Deschênes nous signale qu'Étienne Paschal Taché trouva une « cachette sûre » à ce notaire du nord de Montréal, qui s'était réfugié à Saint-Thomas⁸. On se trouve au cœur des événements de la rébellion des Patriotes de 1837-1838, période trouble et mouvementée sur fond de crise tant politique qu'économique et agricole. Jean-Stanislas Vallée se marie à Saint-Thomas le 17 août 1835 avec Marie-Louise Fréchette. L'acte de mariage indique qu'il demeure à Saint-Thomas. Trois jours plus tard, Marie-Louise Fréchette donne naissance à un enfant, qui sera baptisé le jour même soit le 20 août 1835. Le minutier de ce notaire débute en 1835 et se termine en 1892; pour l'essentiel, sa pratique s'est déroulée à Montmagny.

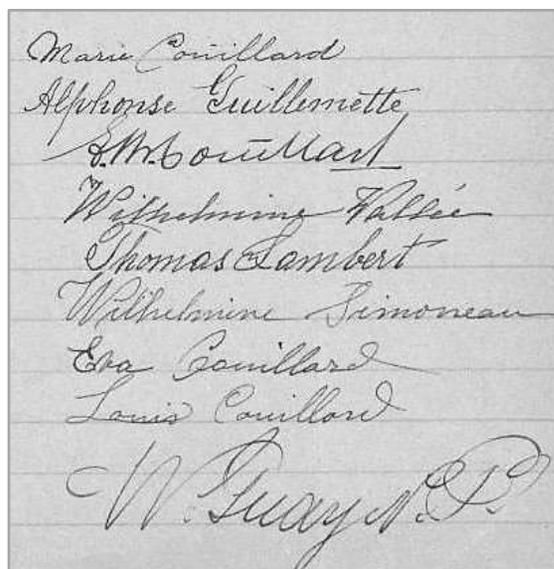
⁶ GRENIER, Benoît. « Un couple fondateur : Guillemette Hébert et Guillaume Couillard ». *Cap-aux-Diamants*, 2005, 4–9, <https://id.erudit.org/iderudit/498ac>. Consulté en décembre 2019.

⁷ LINTEAU, Paul-André. « Les Patriotes de 1837-1838 d'après les documents J.-J. Girouard ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1967, 21 (2), 281–311, <https://id.erudit.org/iderudit/302673ar>. Consulté en décembre 2019.

⁸ DESCHÊNES, Gaston. « Le patriote Étienne-Paschal Taché. Notes pour un exposé au souper des patriotes, à Montmagny, le 22 mai 2016 ». <https://www.septentrion.qc.ca/blogue/le-patriote-etienne-paschal-tache>. Consulté en décembre 2019.

Thomas-Eugène Couillard et Wilhelmine Vallée ont vu treize de leurs dix-sept enfants atteindre l'âge adulte (voir le tableau des membres de la famille à la page 17). Elzéar est décédé jeune, en 1896, soit quatre ans seulement après son mariage. Auxilien est décédé lui aussi relativement jeune. Ce dernier a laissé une nombreuse descendance, soit dix-sept enfants dont seize se rendront à l'âge adulte et quinze se marieront (voir à la page 18). Il demeurerait, avec sa famille, à quelques arpents de la maison paternelle, à l'est de celle-ci (1329, rang nord, Saint-Pierre sur le lot 45). La terre où se trouvait Auxilien a été vendue à Roma Blais en 1958, la maison ayant été inhabitée pendant une vingtaine d'années. Les descendants de Roma Blais occupent toujours cette maison en 2020.

Plusieurs des enfants de Thomas-Eugène et Wilhelmine Vallée sont demeurés célibataires, près de la moitié en fait, et cette « maison des Couillard » était leur refuge. Au décès de Thomas-Eugène en 1916 (76 ans), le Registre foncier du Québec nous indique qu'il y a transmission à Louis Couillard et al. De la même façon, suite au décès de Louis en 1958, la transmission se fait à Martial l'année suivante. La propriété est acquise par Marcel Garant en 1970, suite au décès de Martial. Et, finalement, Ginette Proulx et Guy Simoneau s'en porteront acquéreurs en 1993.



Le 17 janvier 1897, Thomas Couillard confiait la rédaction de son testament au notaire Wilfrid Guay. Le même jour, son fils Georges et sa fille Marie passaient chacun leur contrat de mariage. Celui de Marie permet de recueillir ces belles signatures. À la troisième ligne, paraît celle de Thomas suivie de celle de Wilhelmine Vallée. Dans son testament, Thomas fait donation d'un montant d'argent à Wilhelmine Simoneau, épouse d'Elzéar Couillard décédé en août 1896, montant destiné à l'enfant né de leur union lorsqu'il atteindra sa majorité. Malheureusement, cet enfant décèdera dès mars 1898. En secondes noces, Wilhelmine Simoneau épousera Joseph Delagrave en 1899.

Thomas-Eugène Couillard s'est aussi porté acquéreur des lots 49 et 50, des lots voisins du côté est comme le montre l'image de la page 4. Le lot 50 a été acquis lors d'une vente par le shérif faite le 8 mars 1877, tout comme l'a été le lot 51 acquis par Eucher Couillard dans le contexte de la faillite de Jacques-Isidore Morin. Cette fois-ci, pour le lot 50, c'est Phidime Campagna qui s'est trouvé dans une difficulté telle que tous ses biens ont dû être vendus. Par un concours de circonstances, auquel s'est joint l'impénétrable jeu du destin, Phidime Campagna, lui-même huissier, est le fils d'Hubert Campagna, le huissier ayant procédé à la saisie des biens de Jacques-Isidore Morin, le 28 septembre 1841.



Crédit de cette photo : Denise Corriveau et Gaston Proulx

Le destin tragique d'Elzéar Couillard

Le vendredi 21 août 1896, le journal « L'Électeur » publie une dépêche provenant de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud dans laquelle on indique qu'un yacht parti le mardi matin 18 août pour la pêche dans les Îles, vis-à-vis de St-Thomas, n'a pas été revu. Cette dépêche est signée par le curé Delagrave. Le 22 août, « La Presse » annonce la disparition de cinq hommes partis de St-Thomas pour la pêche au bar près de Montmagny : Éliel Lespérance, navigateur, veuf et père de famille, St-Pierre; son frère Joseph, journalier, marié et père de famille, St-Pierre; Elzéar Couillard, marié et père de famille, St-Pierre, fils de Thomas-Eugène Couillard; Édouard Boissonneault, propriétaire de beurrerie, marié et père de famille, St-François, gendre de Thomas-Eugène Couillard; et monsieur Fortin, fils d'Euloge Fortin, cultivateur et célibataire, Montmagny. Il est indiqué que *le père de l'un des disparus, monsieur E.T. Couillard membre de la maison Demers et Couillard de Québec, courtiers bien connus de cette ville, a été prévenu et s'est rapidement rendu sur place pour organiser des recherches.* Georges Demers et Thomas Couillard, courtiers, avaient leur bureau sur la rue St-Pierre. « La Presse » du 28 août précise que le premier cadavre trouvé est celui de Joseph Lespérance et non celui d'Éliel Lespérance. Le coroner a été obligé d'exhumer le corps et de recommencer l'enquête. Les registres de Saint-Pierre portent effectivement les traces de cette erreur.

Le 3 septembre, « la Gazette des campagnes » annonce qu'un cadavre a été trouvé le dimanche 30 août sur le rivage de l'Île-aux-Grues. Il s'agit de celui d'Elzéar Couillard qui a été identifié par son père. L'inhumation a lieu à St-Pierre le 31 août 1896. Des cinq victimes de la noyade, seul le cadavre d'Édouard Boissonneault n'a pas encore été retrouvé. Ce dernier avait une assurance sur la vie de 4 000\$, montant qui ne peut être obtenu sans la production d'un extrait mortuaire. Le cadavre du jeune Fortin a été repêché à Baie-St-Paul et inhumé dans le cimetière de Petite-Rivière-Saint-François. La famille a demandé l'exhumation pour le faire inhumer dans le lot de la famille à Saint-Thomas.

On comprend que le corps d'Édouard Boissonneault, époux de Joséphine Couillard, a finalement été retrouvé puisque l'inhumation a lieu le 10 septembre 1896 à Saint-François.

La famille de Thomas-Eugène Couillard (1840-1916) et Wilhelmine Vallée (1842-1921)

Prénom	Âge au décès	Mariage	Époux/épouse
1. Clara (1864-1866)	2 ans		
2. Thomas-Eucher (1865-...)			
3. Elzéar (1865-1896)	30 ans	Saint-Pierre (1892)	Wilhelmine Simoneau
4. Joséphine (1867-1929)	61 ans	Saint-Pierre (1892)	Edouard Boissonneault m 1
		Saint-François (1900)	Louis Bernatchez m 2
5. Éva (1869-1949)	80 ans	Saint-Flavien (1893)	Thomas Lambert
6. Marie (1870-1940)	69 ans	Saint-Pierre (1897)	Alphonse Guillemette
7. Jean-Henri Stanislas (1871-1872)	1 an		
8. Georges (1873-1947)	74 ans	Saint-Pierre (1897)	Eugénie Labrecque
9. Stella (1874-1961)	87 ans		
10. Louis (1875-1958)	83 ans		
11. Gratia-Rose-Anna (1876-1876)	2 mois		
12. Honoré-Proculus (1877-1957)	79 ans	Saint-Sauveur (1903)	Marie-Éva Pagé m 1
		Jacques-Cartier (1911)	Arzélie Falardeau m 2
13. Martial (1879-1970)	91 ans		
14. Lucien (1881-1960)	79 ans		
15. Humelda (1882-1971)	89 ans		
16. Auxilien (1884-1936)	51 ans	Saint-Pierre (1907)	Adrienne Forcier
17. Clothilde (1887-1963)	76 ans		

Données généalogiques fournies par Dorice Biron.

La famille d'Auxilien Couillard (1884-1936) et Adrienne Forcier (1887-1947)

Prénom	Âge au décès	Mariage	Époux/épouse
1. Henri (1908-1984)	76 ans	Sacré-Cœur-de-Jésus (1935)	Antoinette Voyer
2. Eugène (1910-1997)	86 ans	Sacré-Cœur-de-Jésus (1935)	Jeanne d'Arc Rancourt
3. Georgette (1912-2002)	90 ans	Saint-Roch (1935)	Eugène Ruel
4. Guillaume (1913-2001)	87 ans	Saint-Fidèle (1938)	Simone Vézina
5. Joseph-Albert (1915-1991)	75 ans	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (1937)	Antonia Saint-Pierre
6. François (1917-2000)	82 ans	Saints-Martyrs-Canadiens (1940)	Simone Maheux m 1
		Saint-Esprit (1987)	Pierrette Lajeunesse m 2
7. Marie-Ange (1918-2015)	96 ans	Saint-François d'Assise (1939)	Jean-Paul Fiset m 1
		Sainte-Ursule (1970)	Jean Galarneau m 2
8. Georges (1919-1999)	79 ans	Saint-Charles-de-Limoilou (1942)	Antoinette Carani
9. Cécile (1920-2018)	97 ans	Saint-Jean-Baptiste (1941)	Odilon Bédard
10. Annette (1922-2003)	81 ans	Saint-Pascal-Baylon (1944)	Georges Saint-Pierre
11. Angéline (1924-1925)	1 an		
12. Angéline (1925-1950)	24 ans		
13. Raymond (1927-2001)	74 ans	Saint-François d'Assise (1954)	Lucille Huot
14. Roland (1928-2016)	88 ans	Cap-de-la-Madeleine (1950)	Céline Saint-Cyr
15. Jeannine (1930-2016)	85 ans	Saint-Pascal-Baylon (1952)	Roger Phillips
16. Réal (1932-1999)	67 ans	Sainte-Brigide, Montréal (1951)	Yolande Surprenant
17. Richard (1934-1997)	62 ans	Notre-Dame-de-la-Paix, Verdun (1957)	Jeannine Daigneault

Données généalogiques fournies par Dorice Biron.

Famille de Thomas-Eugène et Wilhelmine Vallée



5e rangée: Martha, Louis, Autilien; 4e, Josephine, Marie, Éva; 3e, Lucien, Honoré-Proculus, Georges; 2e, Humelda, Clothilde, Stella et la 1re rangée: Thomas-Eugène Couillard et Wilhelmine Vallée (photo prise en 1913)

Ordnung der Personen von links nach rechts: 1. Reihe: Humelda, Stella, Clothilde, Marie, Éva, Honoré-Proculus, Georges, Lucien, Autilien, Louis, Martha; 2. Reihe: Wilhelmine Vallée und Thomas-Eugène Couillard (Foto von 1913)



De gauche à droite : Clothilde, Stella, Louis, Père Henri Roy (cousin du cardinal Maurice Roy), Lucien, Martial et Humelda (assise). Photo prise en janvier 1953, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Collection Louis Sormany).

Notes sur la famille Couillard

Louis Couillard a été maire de Saint-Pierre de 1925 à 1927.

Dans sa parution du mardi 25 juin 1963, le journal « Le Soleil » publie un article intitulé. « Deux bandits attaquent et dévalisent trois vieillards ». On y apprend que le samedi 22 juin, Martial, Humelda et Clothilde Couillard ont vécu une très mauvaise expérience : ils ont été menacés, attachés, brutalisés et volés dans leur résidence. Trois semaines plus tard, Clothilde décédait des suites de cette attaque, d'une rupture du foie semble-t-il. Elle fut inhumée à Saint-Pierre le 17 juillet 1963, trois jours après son décès.

Selon toute vraisemblance, Martial et Humelda ont continué à habiter leur maison jusqu'à la fin de leur vie. Le mardi 18 août 1970, le journal « L'Action catholique » publie l'avis de décès de Martial Couillard survenu le 17 août. Il est indiqué que le départ pour les funérailles se fera de sa résidence à 9 h 30 le jeudi 20 août pour l'église de Saint-Pierre, sous la direction de la maison Laurent Normand. Humelda, pour sa part, décédait environ six mois plus tard, soit le 17 janvier 1971, et était inhumée à Saint-Pierre le 20 janvier 1971.

Ainsi se terminait la présence de cette famille sur ce lot 51 au terme d'une période de 128 ans, soit de 1842 à 1970, la période la plus longue parmi les trois que nous avons examinées.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des propriétaires successifs des lots 51, 52 et 53 situés aux limites de Saint-Pierre du côté nord de la rivière.

Lot 51		Lots 52 et 53	
1718 : concession à Alexandre Mercier			
1753	Jean-Baptiste Harnois père reçoit la jouissance d'un arpent de terre en superficie.	1751	Simon Mercier reçoit un arpent et demi de terre en donation lors de son mariage.
1754	Jean-Baptiste Harnois père achète les droits d'héritage de quatre des enfants d'Alexandre Mercier.	1773	Partage entre les héritiers de Simon Mercier. Présence de Louis Gagnon, époux en secondes noces de Madeleine Destroismaisons.
1774	Jean-Baptiste Harnois fils reçoit cette terre en donation lors de son mariage avec Marie-Françoise Richard.	1788	Donation à Jacques Gagnon, fils de Louis.
1810	En février, Jean-François Harnois reçoit cette terre en donation.	1798	Joseph Morin, fils d'Augustin et Judith Talbot, devient propriétaire.
1810	En septembre, vente à René Morin.		
1817	Donation à Augustin Morin, fils de René.		
1825	Vente à Jean-Baptiste Morin, oncle d'Augustin Morin.	1847	Donation du futur lot 52 à Magloire Morin, fils de Joseph.
1829	Donation à Jacques-Isidore Morin, fils de Jean-Baptiste.	1847	Donation du futur lot 53 à Jean-Baptiste Morin, fils de Joseph.
1842	Vente par le shérif à Euchèr Couillard.		
1863	Donation à Thomas-Eugène Couillard.	1860	Vente du lot 53 à Ferdinand Martineau.
1875	Thomas-Eugène Couillard est propriétaire du lot 51 lors de l'implantation du cadastre.	1875	Magloire Morin est propriétaire du lot 52 lors de l'implantation du cadastre.
1916	Transfert à Louis Couillard et al (Louis est un des fils de Thomas-Eugène).	1875	Ferdinand Martineau est propriétaire du lot 53 lors de l'implantation du cadastre.
1959	Transfert à Martial Couillard, frère de Louis.		
1970	Acquisition par Marcel Garant.		
1993	Acquisition de la propriété par Ginette Proulx et Guy Simoneau.		

Conclusion

Que dire en conclusion quand le sujet concerne une histoire aussi dynamique dans le passé, toujours en mouvement aujourd'hui et qui continuera à l'être demain? Pour ma part, je ne peux qu'être en admiration devant cette maison et ces lieux chargés de tant d'histoire. Le peuplement de la seigneurie de la Rivière-du-Sud et le développement de la paroisse de Saint-Pierre leur ont conféré une marque indélébile depuis l'aventure, aussi dramatique que fabuleuse, vécue par ces acadiens chassés de leurs propriétés de Beaubassin et arrivés en Côte-du-Sud vers les années 1700. Les Morin, les Mercier, les Pellerin ont passé et repassé sur ces terres, ont traversé cette rivière du Sud un nombre incalculable de fois. Ils ont été des spectateurs de premier plan, ou encore des acteurs déterminés, lors de cette « Bataille de Saint-Pierre » en mars 1776.

Nous avons pris connaissance de la présence mouvementée des descendants de Pierre Morin III sur la concession initialement obtenue par Alexandre Mercier puis, vers 1840, de l'arrivée de la famille Couillard, comme un rappel significatif de la présence de cette grande famille dans le développement de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. Il semble que ce soit avec une grande fierté que les membres de la famille de Thomas-Eugène Couillard allongeaient leur nom : Couillard de l'Espinay comme j'ai pu voir à quelques reprises en consultant les journaux anciens. Mon père, né en 1911, par quelques phrases échappées, nous traduisait la marque portée par cette famille : fierté, force et dignité. Pour ma part, mis à part, ces quelques mots lancés par mon père, je ne me rappelle que de la belle carriole du dimanche, du cheval fringant au pas de course... et d'avoir vu, un dimanche, un des patins de leur voiture cassé. Peut-être la traversée de la rivière, ou encore la montée à travers champ pour atteindre le rand du Sud, aura-elle été hasardeuse ce jour-là?

Avant de terminer, rendons hommage à la rivière, à sa silencieuse et omniprésente participation à cette œuvre. Il y a quelques années, Ginette Proulx et Guy Simoneau, actuels propriétaires de la maison, nous avaient accueillis pour une visite. Bien sûr, tout était beau, impeccable, impressionnant. Cependant, de toutes les images que j'en ai gardées, aucune ne dépasse la vision qui s'offre à nous de la chambre des maîtres au 2^e étage : la rivière qui s'écoule droit devant nous sur une longue distance, cette rivière où les premiers concessionnaires avaient notamment le droit de pêche, qui devait être bordée d'arbres et de verdure de part et d'autre, celle que les notaires nomment dans certains contrats « la petite rivière du Sud » et qui a sûrement beaucoup changé au fil du temps. Finalement, je vous laisse contempler dans les pages qui suivent quelques photos de cette « maison des Couillard ». Il est alors possible de remonter l'histoire, chacun à notre façon, en laissant tout simplement aller notre imagination devant cette beauté du paysage, à travers le mystère qui continue de s'en dégager et en tenant compte du contexte qui lui est associé.

Je ne voudrais pas terminer sans offrir mes sincères remerciements à ma sœur Germaine pour son soutien constant, son écoute attentive et son enthousiasme. Et merci à Dorice Biron pour ses encouragements, son esprit de partage et ses conseils judicieux. Un merci spécial à Ginette Proulx et Guy Simoneau pour le partage d'informations et pour les belles photos. Finalement, merci à Louis et Jacques Sormany pour leurs commentaires appropriés.

Mariette Blais



Magnifique vue de la maison des Couillard et autres bâtiments en hiver. Le tracé du Chemin du Roy est bien visible (photo Ginette Proulx et Guy Simoneau).



Photo de la « maison des Couillard » prise du côté sud de la rivière (photo Ginette Proulx et Guy Simoneau).



Maison des Couillard, vue de la façade avant (photo Ginette Proulx et Guy Simoneau).



Une Packard bleue 1947 semblable à celle que la famille Couillard possédait.

Mes beaux-frères, Jean-Pierre Rousseau et Georges Baillargeon, se souviennent très bien de la « Packard bleue » des Couillard arrivant à l'église, le dimanche, durant la belle saison. Léonard Lemieux s'en souvient également, lorsque les Couillard s'arrêtaient chez leur neveu, Moïse Boissonneault, qui demeurait aux « quatre chemins » à Saint-François.



La malle de Moïse Boissonneault

Joséphine Couillard et Édouard Boissonneault ont eu trois enfants avant qu'Édouard ne décède par noyade en 1896. Un objet se présente comme témoin pour Moïse, leur seul fils et l'aîné des trois enfants, soit sa malle dont Léonard Lemieux a hérité et qui lui fut donnée par Judith, sœur de Moïse. Cette malle a suivi Léonard dans ses études au cours classique à Sainte-Anne-de-La-Pocatière. Elle a été conservée précieusement jusqu'à aujourd'hui. Léonard Lemieux a publié une série de trois articles dans le journal « L'Écho de Saint-François » intitulés *Récits d'une autre époque* et portant sur Moïse Boissonneault (octobre, novembre et décembre 2016 accessible sur le site Web de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François à l'onglet « Écho »).



La maison d'Auxilien Couillard

La page 18 nous renseigne sur la famille d'Auxilien Couillard et Adrienne Forcier. Selon le registre foncier du Québec, c'est en 1910 que Louis Couillard et Al. se porte acquéreur du lot 45 sur lequel a été bâtie la maison d'Auxilien Couillard au 1329, rang Nord. Suite au décès d'Auxilien en 1936, sa famille quittait Saint-Pierre quelques années plus tard pour aller s'installer à Québec. Cette maison a été inhabitée jusqu'en 1958, année où le lot 45 a été acquis par Roma Blais. Ses descendants s'y trouvent toujours en 2020. Le lot 45 se trouve sur la concession de six arpents acquise par Jacques Talbot dit Gervais le 6 avril 1716, par acte passé devant le notaire Abel Michon. Cette concession se situe entre celle de Martin Rousseau du côté est et celle de Michel Arbour du côté ouest.



Cette photo représente la grange⁹ bâtie sur la terre d'Auxilien par les Couillard. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle est magnifique. Qui se tient debout, en hauteur, pour peindre peut-être? Cette grange existe toujours au 1329, rang Nord à Saint-Pierre. Léonard Lemieux, qui a travaillé chez les Couillard dans sa jeunesse, nous disait que, chez les Couillard, les poteaux de clôture étaient fixés dans une base en ciment... C'était du solide!

⁹BOUCHER, Paul. Service de l'information, Ministère de l'agriculture, août 1948. <http://numerique.banq.qc.ca/>. Consulté en avril 2020.

Que de fois j'ai eu cette impression d'avoir devant moi... un peu du passé... du passé familièrement surgi au milieu du présent, avec cette couleur un peu irréelle des choses qu'une sorte d'illusion nous fait voir à quelques pas, et qui sont en réalité situées à bien des siècles; s'adressant dans tout son aspect un peu trop directement à l'esprit, l'exaltant un peu comme on ne saurait s'en étonner de la part du revenant d'un temps enseveli; et pourtant là, au milieu de nous, approché, coudoyé, palpé, immobile, au soleil.

Marcel Proust



Photo de « la maison des Couillard » et de son environnement prise en 1973 (collection Louis-Marie Garant).